

Face au chaos, rassembler et amplifier le rapport de force

La mobilisation historique des personnels de l'éducation nationale le 13 janvier a exprimé le rejet de l'énième protocole inapplicable qui ne protège personne, ni les personnels, ni les élèves tout en dégradant considérablement les conditions de travail. La grève en raz-de-marée a vu tous les corps de ce ministère se dresser contre le chaos organisé par le ministre Blanquer : coupes budgétaires massives, suppressions de postes, remise en cause des garanties collectives et des statuts, paupérisation des personnels... Les parents d'élèves ont partout apporté leur soutien aux personnels grévistes.

Manifestement ébranlé, le gouvernement a été contraint d'effectuer des annonces. Pour autant, il ne répond pas aux revendications !

Le 13 janvier est une formidable brèche qui s'ouvre à tous les personnels. Dans ce contexte, la CEF considère que la mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier à l'appel des confédérations FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, VL, FIDL prend une nouvelle dimension après le 13 janvier. Elle appelle les syndicats de la FNEC FP-FO à organiser cette mobilisation et à tenir des réunions syndicales dans les écoles, établissements et les services pour amplifier le rapport de force et discuter des initiatives, y compris de la perspective d'une montée nationale de tous les personnels en direction du gouvernement, pour gagner sur nos revendications. La FNEC FP-FO sera aux côtés de ses syndicats le 27 janvier à 9h au Sénat contre l'article 41 du projet de loi 3DS.

1) Recrutement immédiat de tous les personnels nécessaires dans les écoles, établissements et services

Sur la question des postes et des recrutements immédiats, le ministre a été contraint, face à la puissance de la grève du 13 janvier notamment, de recruter la totalité des enseignants sur la liste complémentaire dans le 1er degré (800 lauréats). La CEF prend acte de cette annonce, alors que la FNEC FP-FO porte cette revendication depuis des mois et que le ministre avait toujours refusé d'y répondre, mais constate qu'elle ne concerne que le 1er degré public. De plus, il n'est pas question de réabonder ces listes complémentaires, alors qu'elles sont inexistantes dans de nombreux départements. La FNEC FP-FO demande en urgence audience au ministre pour porter l'ensemble des revendications immédiates sur cette question et exiger le recrutement immédiat de personnels sous statut à hauteur des besoins.

La CEF constate également que le développement de la contractualisation se poursuit avec 3300 contractuels « *pour la période à venir* », 1 500 AED « *jusqu'à la fin de l'année scolaire* », 1 500 vacataires pour l'aide administrative. Elle condamne cette précarisation et rappelle qu'il n'y a de plus aucune garantie que ces annonces soient suivies d'effets, faute de candidats...

La CEF considère par ailleurs que le ministre prépare une rentrée 2022 catastrophique. Il se livre à un tour de passe-passe grâce aux « équivalents temps pleins » (ETP) récupérés avec la réforme de la formation initiale qui prévoit que les stagiaires travaillent dès l'année prochaine à temps-plein en classe contre un mi-temps actuellement.

Dans le premier degré, il n'y a aucune création de postes et les DASEN annoncent des centaines de suppressions de classes dans les comités techniques départementaux.

Dans le second degré, 410 équivalents temps plein d'enseignants sont supprimés.

Les personnels administratifs perdent 30 postes avec une nouveauté : le redéploiement de 80 postes déjà existants pour le suivi du SNU (service national universel).

Les créations de postes en Assistants de Service social et d'infirmières sont dérisoires. Sur les 30 académies, 50 postes pour ces deux corps sont créés sans fléchage distinctif par corps.

De plus, rien ne garantit que tous les postes aux concours soient pourvus, dans une situation où cette année, le recul d'un an du concours réduit de fait le nombre de candidats.

Plus que jamais, la CEF revendique :

- Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services ! Ouverture et ré-abondement des listes complémentaires pour tous les corps ! Mise en place de concours exceptionnels si nécessaire !
- Le réemploi et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !
- La déprécarisation de tous les salariés sous contrats précaires à l'AFPA !
- Les ouvertures de postes nécessaires et l'arrêt des fermetures !

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir et à lister leurs revendications. Elle a déposé un préavis de grève et soutient toutes les initiatives.

2) Augmentation générale des salaires, des traitements, des pensions et des retraites !

La situation est marquée par une augmentation sans précédent du coût de la vie à tel point que le SMIC a dû être augmenté deux fois en 2021. Le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 2010. Les fonctionnaires ont perdu 22,68 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000. Les retraités ont perdu plus de 8 % depuis 2014.

Le « Grenelle » du ministre Blanquer ne répond aucunement aux revendications. Les personnels titulaires sont toujours en voie de paupérisation. Les personnels les plus précaires, en particulier les AESH, subissant des temps incomplets, vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

La CEF soutient la mobilisation des AED et des AESH et toutes les initiatives prises par les personnels, avec leur syndicat, pour la satisfaction des revendications et notamment la grève illimitée des AESH du 94 en grève depuis le 10 janvier.

La CEF réaffirme son soutien à la 5^{ème} convention nationale qui appelle à la poursuite de la mobilisation.

La CEF exige :

- L'augmentation générale des traitements, des salaires, des pensions et des retraites ;
- L'augmentation du point d'indice pour retrouver la valeur réelle du point d'indice en euros constants de l'année 2000, soit désormais 22,68 % ! La CEF demande, comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers, l'augmentation indiciaire immédiate de 183€ pour tous les personnels sans contreparties ; elle demande l'augmentation du point de salaire pour les salariés de l'AFPA et un plan de rattrapage du pouvoir d'achat perdu ;
- Une véritable égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Une grille indiciaire attractive permettant un déroulement de carrière qui soit porteur ;
d'augmentations de salaire et d'une véritable évolution de carrière ;
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et les AED.

3) Défendre les garanties collectives et les statuts contre la privatisation

Déjà opposée au « *pass sanitaire* », la CEF refuse le « *pass vaccinal* » qui aggrave les sanctions contre les personnels. Elle demande l'annulation des sanctions et la réintégration immédiate des personnels concernés.

Le jour même de la grève « historique » du 13 janvier, le Président Macron tenait ces propos lors de la conférence des Présidents d'Université : « *On ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants.* » Il fixait aussi comme objectif principal à l'université la « *professionnalisation* » et annonçait la dislocation des organismes de recherche.

Quelques jours plus tôt, dans une interview au *Parisien*, le même Président nous livrait sa vision de « *l'école du futur* ». Il faut « *repenser la fonction des enseignants* » face à un « *système trop rigide* » et « *récompenser le bon travail, et distinguer ceux qui font un bon travail de ceux qui font un travail meilleur encore.* »

Ces propos s'inscrivent dans le droit fil de toutes les mesures prises ces dernières années : contractualisation à outrance, logique de sélection et remise en cause du droit aux études et aux qualifications avec *Parcoursup* et la destruction du Baccalauréat, territorialisation de l'Ecole en particulier avec la loi 3DS, inclusion scolaire systématique et sans moyen, remise en cause des missions des agents de plus en plus soumis à l'arbitraire avec l'évaluation PPCR et sa logique « d'accompagnement », attaques contre leurs statuts notamment à travers les mesures du « Grenelle » (management et mise au pas permanente, statut de directeur, mise en place de l'association PREAU pour s'en prendre à l'action sociale, généralisation du dispositif Andjaro...) et de la LPR...

C'est cette politique de destruction de l'Ecole de MM. Macron et Blanquer qui a été massivement rejetée le 13 janvier.

Face à ces attaques, la CEF réaffirme ses revendications d'abandon de l'ensemble des contre-réformes des ministres Blanquer et Vidal et de maintien des garanties collectives inscrites dans le Statut général et les statuts particuliers. Elle invite les syndicats de la fédération à réunir les personnels pour les informer et décider des initiatives pour s'opposer à ces attaques statutaires.

La CEF approuve le vote contre la signature de l'accord sur la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique des syndicats de la FNEC FP-FO lors du bureau de la FGF-FO du 21 janvier 2022 (cf. intervention de la FNEC FP-FO en annexe). Le bureau de la FGF s'est prononcé pour (32 pour / 25 contre). La CEF mandate le SF pour intervenir sur la base du mandat du CNF lors des négociations ministérielles sur la PSC.

4) Réussir la réunion nationale du 4 février à la Confédération pour le rétablissement du baccalauréat dès la session 2022

La CEF s'inscrit pleinement dans la préparation de la réunion nationale du 4 février et considère, avec le SNFOLC que « *Dans les lycées, les enseignants se sont saisis de la grève du 13 janvier pour exprimer leur rejet du Bac Blanquer. Le soir de la grève, en réponse aux syndicats, le Premier ministre a indiqué au ministre Blanquer : « il faut se préparer au report des épreuves de mars. » Ils savent très bien qu'en faisant cela, ils ouvrent une brèche dans la réforme. La CEN appelle à s'engouffrer dans cette brèche pour exiger la suppression du contrôle continu, le report des épreuves de spécialité en juin, leur transformation en épreuves terminales nationales, le retour à des épreuves de baccalauréat anonymes, terminales et nationales. En quelques jours, la pétition intersyndicale nationale (FNEC FP-FO, SNES, SNEP, CGT éducation, SNALC et Sud) a recueilli des milliers de signatures. »*

La CEF, avec le SNFOLC appelle à amplifier la campagne engagée par ses syndicats pour le rétablissement du Baccalauréat dès la session de 2022 :

- en faisant signer massivement la pétition intersyndicale :

<https://lespetitions.eu/petition/org/intersyndicales/petition-bac2022>

- en poursuivant la tenue des réunions d'informations syndicales, des AG, en multipliant les prises de positions, si possible dans l'unité.

La réunion nationale FO du 4 février, au siège de la Confédération, pour le rétablissement du Baccalauréat national, permettra de faire le point sur la mobilisation et décider des initiatives à prendre à tous les niveaux pour amplifier la campagne.

La CEF soutient la décision du SNFOLC d'y inviter la conférence des associations disciplinaires.

La CEF invite ses syndicats à organiser la réussite de la réunion nationale du 4 février, en poursuivant l'inscription des militants FO et au-delà en utilisant le formulaire disponible sur le site de la FNEC FP-FO (se connecter préalablement à l'espace réservé en utilisant son identifiant et son mot de passe) :

<https://www.fo-fnecfp.fr/conference-nationale-baccalaureat-du-4-fevrier-2022/>

Développer le syndicalisme libre et indépendant et s'organiser pour défendre l'outil syndical aux élections professionnelles de 2022

Dans cette situation, conforter la place du syndicalisme revendicatif, libre et indépendant, fédéré et confédéré est cruciale pour la défense des libertés fondamentales, des libertés syndicales, du service public, du statut général et des statuts particuliers, pour l'augmentation des traitements et des salaires.

Le CEF se félicite de l'accroissement du nombre d'adhérents (actifs et retraités, titulaires et contractuels) et du nombre d'implantations de syndicats FO dans les secteurs couverts par notre fédération. C'est le produit du combat pour arracher la satisfaction des revendications.

C'est un formidable encouragement pour poursuivre la construction du vote Force ouvrière.

Le CEF invite les instances à poursuivre le plan d'intervention, de déploiement (tournées, réunions d'information syndicale, formation syndicale) et à faire du vote Force ouvrière l'affaire de tous les adhérents. En présentant des listes dans tous les secteurs de son champ de syndicalisation, la FNEC FP-FO renforcera l'ensemble de ses syndicats.

La CEF invite tous les syndicats à développer leur cahier de votants, département par département, académie par académie, secteur par secteur, et leur plan de travail, en lien avec les sections fédérales et les interfneec : c'est voix par voix que se construira le vote Force ouvrière.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Montreuil, le 25 novembre 2021